

ARRETE MUNICIPAL n°2024-85
Portant autorisation d'installation d'une nacelle
Pour travaux de gouttières
Le 30 avril 2024
7, place du Martray – Ploubalay
Commune de BEAUSSAIS SUR MER

Le Maire de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants,
Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,
Vu la demande de l'entreprise SARL CCB, ZA Les Landes, 22490 PLOUER SUR RANCE
Considérant qu'il y a lieu d'interdire durant la période des travaux, la circulation dans les deux sens au 7, place du Martray– Ploubalay, Commune de BEAUSSAIS SUR MER pour des travaux de gouttières.

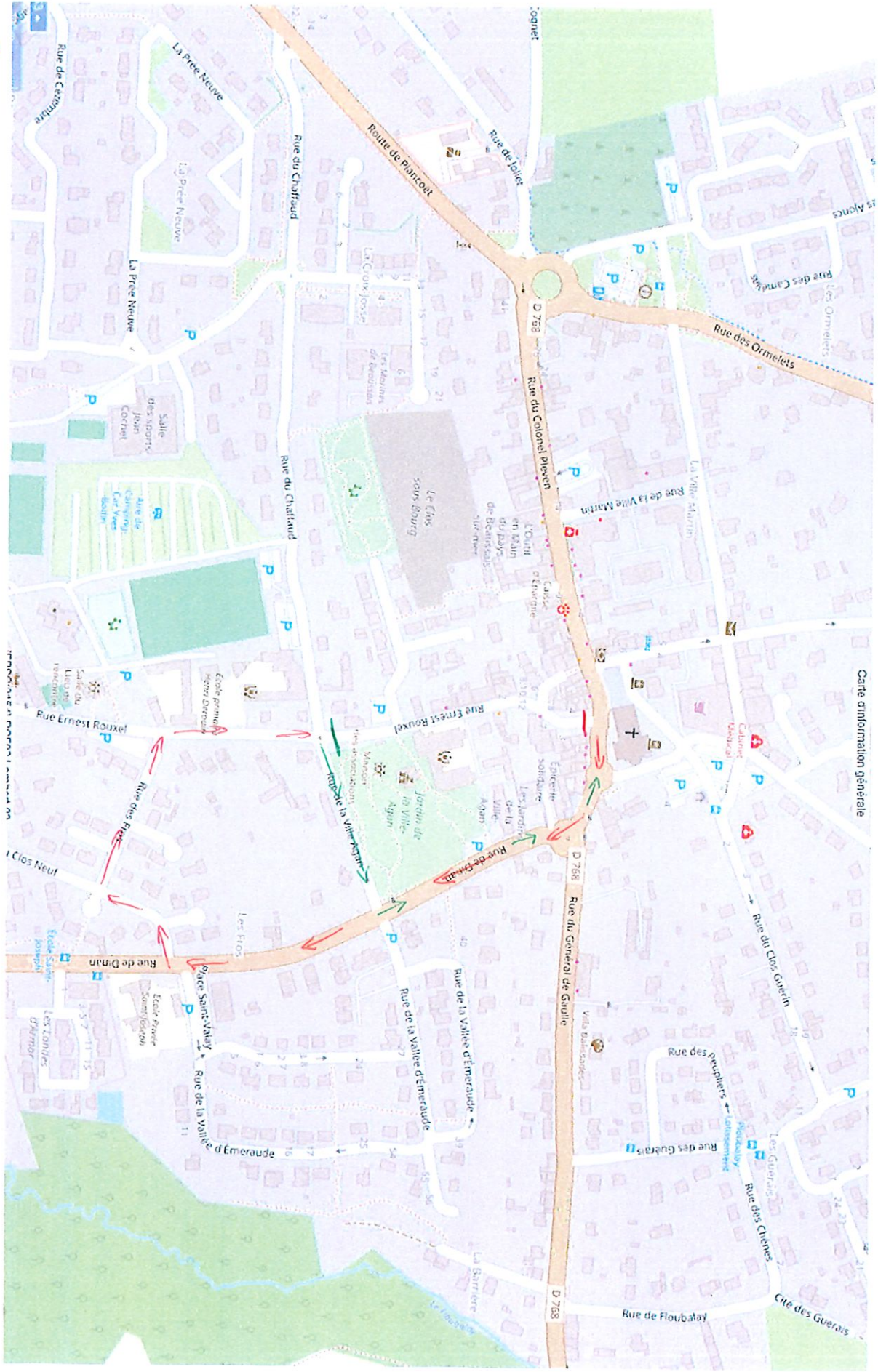
ARRETE

- Article 1 :** Le 30 avril 2024, au 7, place du Martray – Ploubalay, la circulation sera interdite dans les deux sens, à la place du Martray et la rue Ernest Rouxel durant les travaux pour le remplacement de gouttières
- Article 2 :** Les déviations se feront pour tous les véhicules : voir plan de déviations en annexe.
- Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise SARL CCB, réalisant les travaux et sous son entière responsabilité.
- Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 5 :** Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ploubalay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à Beaussais-Sur-Mer, le 25 avril 2024



Eugène Caro, Maire



Carte d'information générale

} Rute Baviée

} Dérivation